

Préfecture de l'Aube

Avis d'enquête publique

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de la SAS EOLIENNE DE MARGUERITE pour l'implantation de cinq éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de PAYNS et SAVIERES

Il est procédé à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS EOLIENNE DE MARGUERITE pour l'implantation de cinq éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire des communes de PAYNS et SAVIERES, du mardi 24 octobre 2023 à 14h00 au vendredi 24 novembre 2023 à 17h00 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut consulter le dossier en mairies de PAYNS et SAVIERES, à leurs jours et heures habituels d'ouverture au public respectifs. Ce dossier d'enquête comporte, notamment, une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et la réponse du porteur de projet à cet avis.

Le dossier est accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube : www.aube.gouv.fr dans l'onglet « Publications »,
- sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4904>,
- sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde – 10000 TROYES, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03 25 42 37 85) ou courriel (pref-ep-eolien-marguerite-payns-savieres@aub.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant le déroulement de celle-ci par courrier adressé à la préfecture de l'Aube.

M. Gérard BRU, consultant en environnement, commissaire enquêteur, assurera des permanences en mairies de PAYNS et SAVIERES, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public, les :

- mardi 24 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 en mairie de PAYNS,
- lundi 30 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 en mairie de SAVIERES,
- mercredi 8 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 en mairie de PAYNS,
- samedi 18 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 à SAVIERES,
- vendredi 24 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 à PAYNS.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairies de PAYNS et SAVIERES à leurs jours et heures habituels d'ouverture,
- consignées sur le registre dématérialisé sécurisé, disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4904>,
- reçues par écrit ou oralement par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences susmentionnés,
- adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :
 - soit par correspondance envoyée au siège de l'enquête à la mairie de PAYNS – 49 rue Hugues-de-Payns - PAYNS (10600),
 - soit par courriel, à l'adresse suivante : pref-ep-eolien-marguerite-payns-savieres@aub.gouv.fr.La taille des messages électroniques et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à 40 Mo.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la préfète de l'Aube.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Charlotte DAVAL, par mail à cdaval@h2air.fr ou par voie postale à 16, allée de Longchamp à VILLERS-LES-NANCY (54600), ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-ep-eolien-marguerite-payns-savieres@aube.gouv.fr.

La préfète de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique et aux mairies de PAYNS et SAVIERES pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils sont publiés sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube et sont tenus à disposition du public pendant un an.